

D2024-83

## VILLE DU PECQ

## D E C I S I O N

## 7.5 SUBVENTIONS

**OBJET** : Demande de subvention au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en Ville ».

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du PECQ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22,

Vu la délibération n°22-2-6 du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à demander à tout organisme financeur - public ou privé - l'attribution de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement,

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en Ville » de la Région Ile-de-France (géré par Ile-de-France Nature),

Vu la décision n°D2024-51, relative à la demande de subvention au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en Ville » en date du 13 mars 2024,

Considérant que ce dispositif vise à répondre aux besoins des collectivités territoriales dans la maturation et la conception de leur projet de renaturation en mettant en place une aide à l'ingénierie de projet,

Considérant que la partie « études de conception » du projet de réaménagement et re-végétalisation du square Jacques Tati dans le cadre de la requalification du quartier de « l'Ermitage », est éligible à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en Ville » sur la base d'un taux d'intervention de 70% dans la limite d'une subvention régionale de 100 000 € par projet.

Considérant que la commune du Pecq a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en Ville ».

Considérant la demande de la région Ile de France d'apporter une modification à la décision n° D2024-51 du 13 mars 2024,

VILLE DU PECQ

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

Courriel : [mairie@ville-lepecq.fr](mailto:mairie@ville-lepecq.fr) - Portail officiel : [ville-lepecq.fr](http://ville-lepecq.fr)

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240513-D2024-83-BF  
Date de télétransmission : 14/05/2024  
Date de réception préfecture : 14/05/2024

SUIVEZ-NOUS SUR :



## DECIDE

De modifier la décision n° D2024-51 du 13 mars 2024 relative à la demande de subvention au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en Ville » comme suit :

### Article 1

D'approuver les études de conception du projet de réaménagement et re-végétalisation du square Jacques Tati dans le cadre de la requalification du quartier de « l'Ermitage », pour un montant 36 720 € H.T. soit 44 064 € T.T.C.

De solliciter Ile-de-France Nature pour l'obtention d'une subvention au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en Ville » à hauteur de 70 % des dépenses subventionnées fixées dans le cadre du dispositif, soit une subvention de 25 704 €.

### Au lieu de :

*De solliciter la Région Ile-de-France pour l'obtention d'une subvention au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en Ville », à hauteur de 70 % des dépenses subventionnées fixées dans le cadre du dispositif, soit une subvention de 25 704 €.*

Aucune autre modification n'est apportée.

### Article 2

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Pecq, le 13 mai 2024



Le Maire,



Laurence BERNARD

VILLE DU PECQ

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

Courriel : [mairie@ville-lepecq.fr](mailto:mairie@ville-lepecq.fr) - Portail officiel : [ville-lepecq.fr](http://ville-lepecq.fr)

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240513-D2024-83-BF  
Date de télétransmission : 14/05/2024  
Date de réception préfecture : 14/05/2024

SUIVEZ-NOUS SUR :

